

RESOLUTION

concernant le rapport des Inspecteurs Efimov et Kaddour
sur les frais de personnel dans les Nations Unies

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle le 7 octobre 1985,

INFORME du deuxième rapport de deux inspecteurs du Corps commun d'inspection relatif aux "frais de personnel dans le secrétariat des Nations Unies", lequel concerne en fait l'ensemble du système commun;

NOTANT les attaques injustifiées et diffamatoires lancées par les inspecteurs contre l'intégrité des fonctionnaires internationaux, de leurs administrations et de leurs représentants syndicaux et les menaces portées contre l'indépendance du Tribunal administratif des Nations Unies et les droits syndicaux des fonctionnaires internationaux;

1. S'ELEVE SOLENNELLEMENT contre ces attaques et ces menaces, qui déshonorent leurs auteurs et portent atteinte au moral et à l'efficacité de la fonction publique internationale.
2. CHARGE le Comité du Syndicat, en consultation avec la FICSA et les autres associations et syndicats du personnel, de riposter vigoureusement auxdites attaques et de défendre l'indépendance des tribunaux administratifs internationaux, la liberté syndicale des fonctionnaires internationaux et les droits de leurs représentants.